L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

Pour plus d'informations concernant la création de l'espace d'échange médical sécurisé sur ameli pro, cliquez ici

Vaccination Covid – votre liste patientèle non vaccinée

Docteur,

La vaccination contre le Covid marque le pas, avec une baisse du rythme des premières injections dans un contexte épidémiologique menacé par le risque de diffusion du variant delta sur le territoire national.
Or la vaccination complète réduit de façon considérable le risque de forme grave de Covid ; notamment chez les personnes les plus fragiles, dont celles présentant des comorbidités à risque.
Il est donc absolument crucial d'accentuer notre mobilisation collective pour protéger ces personnes et notre système de soins en évitant une nouvelle vague de Covid à la rentrée.

Les taux de couverture vaccinale par département, calculés sur les populations de patients souffrant de maladies chroniques, viennent d'être actualisés par l'Assurance Maladie et sont disponibles sur http://datavaccin-covid.ameli.fr

Ce suivi montre que la vaccination a progressé entre le 23 mai et le 27 juin pour les patients qui souffrent de pathologies mais que cette progression est contrastée et reste à confirmer.

- Ainsi ne sont pas encore vaccinés : près d'**1/4 des personnes diabétiques** (taux couverture au moins une dose à 75,3%, +9,1 points par rapport au 23 mai),
- **1/3 des patients présentant une obésité morbide** (taux couverture au moins une dose à 63,3%, + 15,7 points par rapport au 23 mai),
- **1/4 des personnes souffrant de trisomie 21**, pourtant à très haut risque d'hospitalisation et de décès lié au Covid (75,7%, +8,1 points),
- **1/4 des patients souffrant d'insuffisance cardiaque** (74,9%, +10,9 points).

De nombreuses enquêtes auprès des français montrent combien les patients ont confiance en vous, notamment sur le sujet de la vaccination. Grâce à votre relation privilégiée avec vos patients chroniques vous êtes les mieux placés pour les accompagner vers la vaccination.

Pour vous aider, l'Assurance Maladie met à votre disposition sur demande, la liste de votre **patientèle « médecin traitant » non vaccinée contre le Covid.**

A la fin du mois de juillet, cette demande pourra être faite directement dans amelipro.

Dans l'attente de cette solution pérenne, un circuit particulier est mis en place pour vous permettre d'obtenir ces informations à travers un envoi unique :

- Vous pourrez adresser un mail à l'adresse pointpatient.cnam@assurance-maladie.fr en indiquant simplement dans le message, votre nom, prénom, numéro AM (numéro à 9 chiffres, présent sur vos ordonnances et sur vos feuilles de soins) et le département de votre cabinet principal.
- Vous recevrez en retour, dans un délai court, un mail indiquant que votre liste est disponible sur amelipro dans l'espace d'échange médical sécurisé.

J’attire votre attention sur le calendrier pour faire votre demande de la liste patientèle :

- **Demande avant le lundi 12 juillet (12h00)**, vous recevrez votre liste dans les jours qui suivent, dans le prolongement de la publication du décret autorisant l’Assurance Maladie à cette transmission.
- **Demande entre le 12 et le 19 juillet (12h00)**, vous recevrez votre liste à partir du 20 juillet et dans les jours qui suivent.

Enfin, si jamais vous ne vaccinez pas vous-même et souhaitez orienter votre patient vers un autre professionnel ou un centre de vaccination, vous pouvez, soit contacter le centre de vaccination le plus proche, de nombreux rendez-vous sont disponibles, soit communiquer à votre patient le numéro dédié à l’accompagnement pour la prise de rendez-vous : **0 800 730 956 (appel et service gratuits de 8h à 20h).**

Je vous remercie très sincèrement pour votre engagement face à cette épidémie.

Thomas FATÔME
Directeur Général de l'Assurance Maladie